



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/2007/3
21 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Quatorzième session

Genève, 29 mai 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DU COMITÉ
DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Note du secrétariat

1. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement s'est réuni à Genève le 13 février 2007. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé la réunion, à laquelle ont participé M^{me} Ruzanna Davtyan (Arménie), M. Bert-Axel Szelinski (Allemagne), M^{me} Eldrid Nordbo (Norvège), M. Czeslaw Wieckowski (Pologne), M. Jon Kahn (Suède) et M. John Michael Matuszak (États-Unis d'Amérique).

I. PRÉPARATIFS DU SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CEE

2. Le secrétariat a informé le Bureau des préparatifs de la soixante-deuxième session de la Commission, qui se tiendrait à Genève du 25 au 27 avril 2007. C'est à cette session que serait célébré le soixantième anniversaire de la CEE par un débat de haut niveau (26 et 27 avril), qui porterait notamment sur certains éléments déterminants pour la promotion d'un développement durable dans la région de la CEE, à savoir: a) les politiques en matière d'énergie durable; b) le développement de transports sûrs; et c) les aspects économiques de la parité des sexes dans l'économie européenne.

3. Le secrétariat a également informé le Bureau que la CEE contribuerait au quinzième Forum économique de l'OSCE en réalisant un examen de l'exécution des engagements pris par l'OSCE dans le domaine de l'environnement.

II. VERSION RÉVISÉE DU PROJET DE MANDAT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

4. Le Bureau a étudié le projet de mandat du Comité, que le secrétariat avait révisé en fonction des observations reçues durant et après la treizième session du Comité. Après avoir apporté de nouvelles modifications au texte, il a approuvé le projet et a invité le secrétariat à le soumettre à la Commission pour adoption. La version finale du projet de mandat est annexée au présent rapport.

III. PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE» (BELGRADE)

5. M. Miroslav Spasojevic (Serbie), Président du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires chargé de la préparation de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007), a fait part au Bureau des principales questions figurant à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif et du groupe chargé de rédiger la déclaration ministérielle qui se tiendraient au 14 au 16 février 2007.

6. M. Spasojevic a indiqué au Bureau que le projet d'ordre du jour de la Conférence de Belgrade serait finalisé par le Groupe de travail à ses réunions des 30 et 31 mai 2007. Ensuite, en collaboration avec le Président, le secrétariat aurait à proposer des présidents pour les différents débats ainsi que des intervenants et des orateurs principaux, selon les besoins, en fonction de l'intérêt manifesté par les pays et tout en veillant à une représentation géographique équilibrée des pays.

7. Le Bureau a également été informé du calendrier de rédaction du projet de déclaration ministérielle, qui prévoyait que ce groupe chargé de la rédaction se réunirait les 2 et 3 juillet ainsi que les 30 et 31 août 2007.

8. Le Bureau a examiné les documents ci-après, en cours de rédaction pour la Conférence de Belgrade:

A. «Des intentions aux actes: comment surmonter les écueils – problèmes cruciaux d'application des politiques de l'environnement, mis en lumière dans les études de la performance environnementale de la CEE»

9. Le Bureau a accueilli avec satisfaction ce document établi par le secrétariat, considéré comme une illustration intéressante et utile des écueils rencontrés par les pays étudiés. Il a invité le secrétariat à raccourcir le document et à le compléter d'un résumé indiquant aux ministres les problèmes et les solutions possibles. Il a suggéré d'étayer davantage les recommandations et de limiter les exemples pratiques. Pour rester opérationnelles, les recommandations ne devaient pas être trop générales.

10. Le Bureau a estimé qu'il était important que le document mentionne également des éléments positifs et souligne les progrès réalisés dans les pays étudiés, et qu'il ne s'attache pas uniquement aux difficultés que ceux-ci rencontraient. À cet égard, il a jugé utile de demander à ces pays d'envoyer au secrétariat, avant le 1^{er} mars 2007, des études de cas se rapportant aux cinq parties du document.

**B. «La politique de l'environnement et la compétitivité internationale
à l'heure de la mondialisation: défis à relever pour les pays
à faible revenu de la région de la CEE»**

11. Le Bureau a estimé que ce document donnait un bon aperçu des principales questions concernant les relations entre politique de l'environnement et compétitivité internationale. Il a reconnu qu'il était important de débattre de ce sujet à la Conférence de Belgrade, car les problèmes de compétitivité servaient souvent d'alibi pour éviter d'adopter des normes environnementales plus rigoureuses. Cela était particulièrement vrai pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) où les ministères de l'environnement occupaient généralement une position très secondaire au sein des gouvernements et où l'environnement figurait parmi les dernières priorités dans les stratégies nationales de développement économique.

12. Le Bureau a invité le secrétariat à établir une version plus courte du document, utilisant moins de langage technique et mettant davantage l'accent sur les principales conséquences et les principales préconisations en matière d'action publique. La version longue du document serait conservée pour information et référence, en particulier pour ses éléments bibliographiques.

13. Le Bureau a proposé que ce thème soit examiné à la Conférence de Belgrade à l'occasion du débat consacré aux questions de mise en œuvre, tout en renvoyant la décision finale au Comité exécutif et au Groupe de travail. Il a également proposé que le Comité des politiques de l'environnement envisage de tenir des débats sur la suite donnée à ce thème après la Conférence de Belgrade, éventuellement à sa session de 2008.

C. Documents se rapportant à la surveillance et à l'évaluation

14. Le Bureau a étudié les projets de document ci-après, établis avec la participation du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement:

a) Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

b) Directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises;

c) Directives pour l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs;

d) Recommandations aux gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs.

15. Les débats ont plus particulièrement porté sur les Directives pour le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises. Il a été reconnu qu'il était important d'améliorer la surveillance et la collecte de données par les entreprises. Quelques membres du Bureau ont proposé de rendre le langage moins impératif dans les Directives et de communiquer à cet effet des observations écrites au secrétariat avant le 1^{er} mars.

16. Le Bureau a estimé que les documents étaient trop longs ou trop techniques pour être examinés et adoptés en l'état par les ministres. Il s'est demandé s'ils devaient être présentés à la Conférence de Belgrade et, après débat, il a décidé de laisser le Comité décider à sa session du 29 mai 2007. Il a invité le secrétariat à établir, pour la quatorzième session du Comité, sur la base des documents susmentionnés, un document directif susceptible d'être présenté à la Conférence de Belgrade en tant que document de catégorie I.

IV. LE PROGRAMME D'ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

17. Le secrétariat a informé le Bureau de la préparation des projets d'études du Monténégro et de la Serbie.

18. Il a en outre attiré l'attention du Bureau sur la demande formulée par le Comité à sa dernière session de revoir la conduite des examens collégiaux, notamment en accordant plus de temps aux débats sur les examens à ses sessions annuelles. Le Bureau a recommandé de différer ce débat jusqu'après la Conférence de Belgrade et de consacrer la prochaine session du Comité (29 mai 2007) à la préparation de la Conférence.

V. ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

19. Le Bureau a fait le point sur les débats portant sur le financement des activités de renforcement des capacités qui avaient eu lieu la veille (le 12 février 2007), à la réunion tenue avec les bureaux des conventions de la CEE relatives à l'environnement.

20. Il a été demandé à M. Abdur Chowdhury, Directeur de l'Unité de la coopération technique de la CEE, d'informer le Bureau de ce que faisait l'Unité pour coordonner les activités de coopération technique menées par les divisions de la CEE, ainsi que pour les aider, à leur demande, à trouver un financement auprès de donateurs et à élaborer des propositions de projet à l'attention de ceux-ci. M. Chowdhury a souligné que le Compte des Nations Unies pour le développement donnait la priorité au financement de projets intersectoriels.

VI. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ

21. Le Bureau a adopté l'avant-projet d'ordre du jour provisoire de la quatorzième session extraordinaire du Comité, prévue le 29 mai 2007 (ECE/CEP/139).

VII. PROCHAINE RÉUNION

22. Le Bureau a fixé sa prochaine réunion au 29 mai 2007, à 8 heures, avant la quatorzième session du Comité prévue à 10 heures le même jour.

Annexe**MANDAT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

devant être adopté par la Commission à sa soixante-deuxième session
(25-27 avril 2007)

Le Comité des politiques de l'environnement s'emploie avant tout à prévenir les atteintes à l'environnement, à promouvoir une gestion durable des ressources environnementales et à contribuer à rapprocher les pays de la région de la CEE et, partant, à améliorer l'état de l'environnement de la région et ce principalement en atteignant les objectifs fixés dans le document intitulé «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement», adopté en 2003 (CEP/2004/2), et en réalisant le Plan de travail pour la réforme de la CEE, adopté en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1).

Le Comité, en tant qu'organe multilatéral de coopération en matière d'environnement dans la région de la CEE, s'attache en particulier à:

1. Servir d'instrument à la disposition des États membres de la CEE pour définir de grandes orientations et lancer des initiatives internationales, et notamment préparer dans la région des réunions ministérielles visant à examiner les priorités et à adopter une stratégie environnementale;
2. Renforcer la capacité d'information et d'observation dans le domaine de l'environnement, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est (ESE), afin que l'on dispose de données fiables et pertinentes sur l'état de l'environnement, qui permettent de prendre de meilleures décisions et de mieux sensibiliser la population, et utiliser des indicateurs pour évaluer les progrès selon que de besoin;
3. Déterminer si des instruments juridiquement contraignants, des recommandations, des méthodes et des lignes directrices sont nécessaires pour améliorer la gestion de l'environnement dans les pays membres, et en élaborer selon que de besoin;
4. Diriger et soutenir des activités internationales qui favorisent la protection de l'environnement et le développement durable dans la région aux niveaux sous-régional et transfrontière; encourager la coopération entre tous les intéressés afin que l'action engagée soit menée de façon efficace et au moindre coût, et promouvoir la participation de la population aux décisions concernant l'environnement, en y associant les organisations de la société civile, y compris le secteur privé;
5. Encourager la coopération et l'échange d'expériences entre les secrétariats des conventions de la CEE sur l'environnement, et pour cela aider à appliquer efficacement ces instruments afin d'améliorer le respect de leurs dispositions transversales;
6. Favoriser l'application de mécanismes et de moyens d'intervention pour renforcer les capacités des pays d'EOCAC et des pays d'ESE moyennant une assistance technique, des missions de consultation et un renforcement des capacités, y compris le recours aux

instruments juridiquement contraignants de la CEE, afin de prévenir ou d'inverser la dégradation de l'environnement;

7. Aider les États membres, si nécessaire, à intégrer les considérations environnementales dans les autres politiques et à utiliser des indicateurs pour évaluer les progrès, le cas échéant;

8. Contribuer à l'application, dans la région de la CEE, du volet environnement du développement durable et apporter un soutien aux réunions consacrées à la question qui sont organisées pour préparer les sessions de la Commission du développement durable;

9. Examiner régulièrement son programme de travail afin que ses activités soient en harmonie avec les objectifs d'ensemble de la Commission économique pour l'Europe, développer des synergies et proposer à la CEE des modalités de coopération avec d'autres comités sectoriels sur des questions d'intérêt commun;

10. Faciliter la coordination des programmes environnementaux lancés par les gouvernements et l'Union européenne; coopérer avec d'autres commissions régionales de l'ONU, ainsi qu'avec des organisations internationales et d'autres organismes compétents, notamment les institutions financières, afin d'éviter les chevauchements d'activités et de développer des synergies;

11. Encourager et soutenir les efforts déployés par les États membres pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
